



## Sos me patron me pousse a bout

Par **selena69**, le **17/10/2014 à 16:51**

bonjour voila la situation  
j'ai été embauché au sein d'une entreprise de service à la personne. Je suis partie en congé parental de 3 ans mais entre temps l'entreprise a été revendu à une autre. Le siège social a changé d'adresse, j'aurais dû reprendre mon poste en septembre sauf que aucun numéro pour contacter quelqu'un, aucun courrier pour ma reprise, rien je suis passée à l'oubliettes. Depuis j'ai vu le nouveau directeur je n'ai pas démissionné, il ne m'a pas licencié, mais voilà maintenant je reste chez moi à attendre qu'on me téléphone pour me donner des interventions. Ma fiche de paye est donc de 0.00 et pour celle du mois prochain va être pareil.  
Quels sont mes recours ?  
puis-je chercher un autre emploi ?  
Quelqu'un pourrait-il me donner des conseils car je suis vraiment au bout de ma vie. [smile17]

Par **moisse**, le **17/10/2014 à 19:50**

Bonsoir,  
Vous prenez votre contrat de travail. Il précise un horaire et un salaire.  
Vous réclamez le tout à ce nouvel employeur depuis votre date prévue de reprise c'est à dire septembre.  
Vous le mettez en demeure de procéder au règlement des salaires échus, et de vous fournir du travail. Vous lui indiquez que sans réponse positive et complète sous huitaine, vous saisirez le conseil des prudhommes en vue de constater un licenciement sans cause réelle et sérieuse, et sans respect de la procédure.